

SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 040-200032886-20250214-ORT_DL1_140225-DE



N°1

Objet : ZAC Sud Landes : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte en matière de commercialisation

Le 14 février 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle de 1^{ère} Commission, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSEURRE
- Mme Corine DE PASSOS

Etait excusée :

- Mme Sandra TOLLIS

Avait donné procuration :

- M. Damien DELAVOIE à Mme Rachel DURQUETY

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention de concession d'aménagement conclue le 23 avril 2013 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour la réalisation du parc d'activités Sud Landes sis à Hastingues pour une durée totale de 17 ans,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions des articles 3-2 et 16-2 de la convention de concession susvisée, le Syndicat mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des co-contractants de la SATEL ainsi que les bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président du Syndicat Mixte relative à la décision suivante relative à la commercialisation de la ZAC Sud Landes :

- **Vente au profit de la Société Civile Immobilière MON LIT CABANE HASTINGUES, dont le siège social est 490 Chemin d'Otharte à BARDOS (64520) représentée par Monsieur David AGOSTO NHO et Mme Gabriela DLUGOSZ, selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune d'Hastingues Section ZH n° 240 d'une superficie totale de 8 371 m²
 - Acquisition foncière en vue de la réalisation de bureaux, showroom et dépôt, sur une surface plancher maximale de 7 088 m²
 - Prix : 40 € HT/m²
 - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 19 mars 2024**
- **Vente au profit de la SAS SPIDER, dont le siège social est situé 3 Allée Berria à ARBONNE (64210), représentée par Monsieur Vincent NICOLAS, selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune d'Hastingues Section ZH n° 241 d'une superficie totale de 7 683 m²
 - Acquisition foncière en vue de la construction de bureaux et d'une base logistique en vue d'accompagner la croissance de l'entreprise SOLTEA
 - Prix : 40 € HT/m²
 - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 17 Avril 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON